

Séance du 21 octobre 2021

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal

15

En exercice

15

Qui ont pris part à la délibération

13

Date de Convocation

14/10/2021

Date de l'affichage

15/10/2021

L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-et-un du mois d'octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Claude CROS, maire.

Présents : BOUDES Jean-Pierre, GENTILHOMME Céline, HOCHART Danièle, LAINÉ Sébastien, LANOT Monique, LEGRAND Magda, MALAVAL Céline, MARTINEZ Charles-François, PEREIRA Victor, PERRET Roger, SARROUY Edwige, SCHUEHMACHER Jérôme

Absents : DESCAILLAUX Arlette, PRUNIER Daniel

M. LAINÉ a été nommé secrétaire.

DEL20075 - RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE, L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

M. le maire rappelle au conseil qu'en application des dispositions du code général des collectivités territoriales le maire est tenu de communiquer au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et de l'assainissement non collectif transmis par la communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Il dépose sur le bureau ledit rapport pour 2020 qui a été approuvé par le conseil communautaire 27 septembre 2021.

M. le maire, délégué de la commune à l'organe délibérant de la communauté de communes Vallée de l'Hérault est entendu.

Le conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré,

Vu les articles L2224-5, L2224-17, L1411-13 et D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, Vu le décret 2007-675 du 2 mai 2007,

Vu la délibération de la communauté de communes Vallée de l'Hérault en date 27 septembre 2021 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et de l'assainissement non collectif pour l'année 2020,

PREND ACTE de la présentation dudit rapport annuel de la communauté de communes pour l'année 2020.

Le rapport sera mis à la disposition du public durant 1 mois après information par voie d'affichage.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le maire,
Jean-Claude CROS

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le

28 OCT. 2021

Et dépôt en Préfecture le